



Problème rémunération variable

Par ZTLLF

Bonjour,

Je suis salarié d'une société de services depuis 8 ans. Ma rémunération se compose d'une part fixe et d'une part variable versée normalement au terme de l'année civile. Cette rémunération variable est assise sur un chiffre d'affaire facturé et encaissé. Pour l'année 2012 échue cette part s'élève à plus de 20 000 euros brut.

Depuis mon arrivée dans la société, ce variable m'est versé avec mon salaire de janvier (normalement variable 2012 versé en janvier 2013). Cette année mon bulletin de paie de janvier ne comprenait pas ma rémunération variable. Suite à une discussion avec mon employeur, il m'a invoqué des problèmes de trésorerie et souhaite me verser ma part variable nette en 3 fois, à savoir cette semaine, fin février et en mars. Par contre il souhaite indiquer cette part variable sur mes bulletins de paie de façon morcelée sur toute l'année 2013. Ceci afin de répartir sur toute l'année les charges lui incombant sur ma partie variable.

Je suis septique sur le procédé, a t'il le droit, quelles sont les risques pour moi. Par ailleurs, j'ai l'impression que cet échelonnement sur mes fiches de paie ne me permettra pas de cotiser pour ma retraite sur la tranche TC.

Merci de votre réponse.